



CENTRE HOSPITALIER
THÉOPHILE ROUSSEL

Equipe Mobile Psychiatrie Précarité 78Nord

Dr SANCHEZ-CORVEST, psychiatre responsable de l'EMPP 78Nord



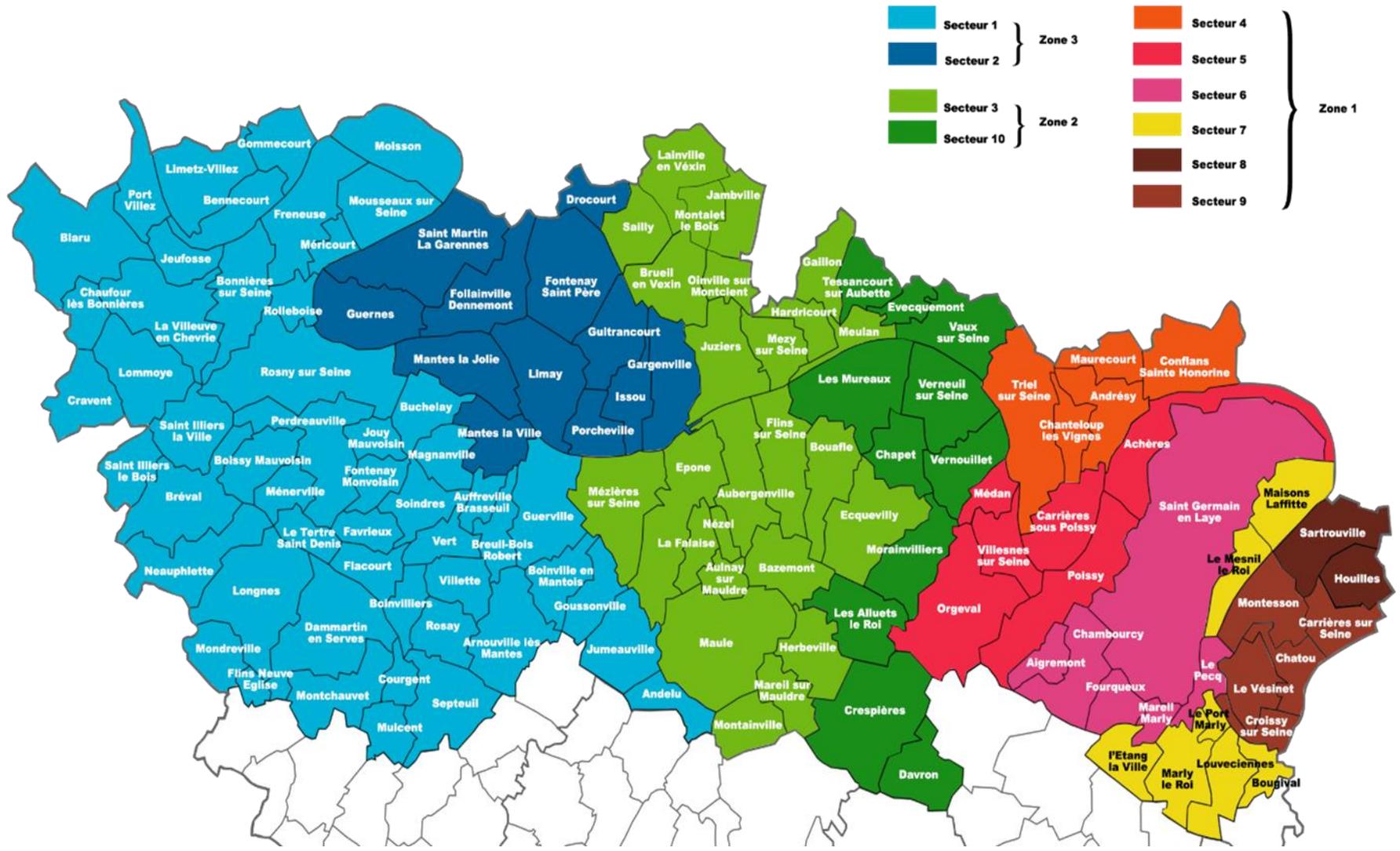
CENTRE HOSPITALIER
THÉOPHILE ROUSSEL

Création d'une équipe mobile psychiatrie précarité dans le Nord des Yvelines en juin 2019 afin de répondre aux **besoins de santé des populations vivant dans la précarité en leur facilitant l'accès aux soins en santé mentale sur le territoire du Nord des Yvelines.**



CENTRE HOSPITALIER
THÉOPHILE ROUSSEL

ZONES D'INTERVENTION DE L'EMPP





CONTEXTE

CIRCULAIRE N°DHOS/O2/DGS/6C/DGAS/1A/1B/521 du 23 novembre 2005 relative à la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion et à la mise en œuvre d'équipes mobiles spécialisées en psychiatrie.

OBJECTIFS

- ❖ **Répondre aux besoins des acteurs de première ligne**
 - Information, sensibilisation, formation des équipes sur la santé mentale
 - Appui et soutien des équipes face à une situation clinique à priori psychiatrique impliquant une personne en situation de précarité et d'exclusion
- ❖ **Favoriser l'accès aux soins psychiatriques de droit commun des personnes en situation de précarité et d'exclusion**
- ❖ **Prévenir et limiter les recours répétés aux services d'urgences ou aux hospitalisations sous contrainte des personnes souffrant de troubles psychiatriques et qui sont en situation de précarité et d'exclusion**
- ❖ **Développer le travail en réseau avec les partenaires travaillant auprès du public cible**

LA POPULATION CIBLE

Adultes en situation de précarité et d'exclusion :

- Qui présentent des troubles psychiatriques
- Qui ne sont pas sectorisés ni sectorisables
- Qui n'ont pas nécessairement de demande spontanée

Acteurs de terrain de 1ère ligne intervenant auprès des personnes en situation de précarité et d'exclusion



LES MISSIONS

- ❖ **Faciliter la prévention, le repérage précoce, l'identification des besoins en matière de santé mentale des publics en situation de précarité et d'exclusion**
- ❖ **Concourir à l'élaboration de prises en charge adaptées et coordonnées des personnes relevant d'une prise en charge psychiatrique**
- ❖ **Permettre leur orientation et l'accès aux dispositifs de soins lorsque cela est nécessaire et possible**
- ❖ **Être une interface entre les équipes du sanitaire et du social et le secteur psychiatrique sur le territoire Yvelines Nord**
- ❖ **Établir une relation solide avec les partenaires sanitaires, sociaux et médico-sociaux :**
 - Repérer tous les acteurs sur le territoire Yvelines Nord
 - S'inscrire dans un réseau des acteurs de rue spécialisés
- ❖ **Renforcer les compétences en santé mentale des acteurs de 1ère ligne**



LES RÈGLES GÉNÉRALES

- ❖ L'équipe intervient en dehors de l'urgence, en différé
- ❖ L'équipe intervient uniquement à la demande des acteurs de 1^{ère} ligne
- ❖ L'équipe a un rôle d'évaluation psychiatrique et d'orientation
- ❖ L'équipe va à la rencontre des personnes

« IL FAUT ALLER VERS POUR FAIRE VENIR » A. Mercuel

LES MODALITES D'INTERVENTION

SIGNALEMENT

La **demande** émane d'un acteur de 1^{ère} ligne qui expose la situation par téléphone ou en réunion

EVALUATION DE LA SITUATION ET DES BESOINS

Temps d'enquête et/ou d'échanges avec les différents partenaires : recueil des **informations** (comptes rendus...)

MODALITES D'INTERVENTION

En **réunion** hebdomadaire, l'**équipe** avec le **psychiatre** déterminent les possibilités et les modalités d'intervention

EVALUATION PSYCHIATRIQUE

Rencontre de l'utilisateur, **évaluation psychiatrique**, +/- mise en place de traitements

ACCOMPAGNEMENT

Entretiens cliniques, accompagnement et +/- suivi du traitement

ORIENTATION

Orientation du patient en relais vers la structure adaptée à ses besoins **ou fin** de prise en charge psychiatrique